



## **Les constructeurs automobiles français considèrent que le plan anti-pollution de la Mairie de Paris apporte une réponse appropriée aux enjeux de qualité de l'air**

Paris, le 10 février 2015 :

Les constructeurs français considèrent que les mesures annoncées par la Mairie de Paris apportent une réponse appropriée aux enjeux de qualité de l'air, car elles limitent la circulation des véhicules les plus polluants en commençant par les véhicules légers antérieurs à 1997 et les véhicules lourds d'avant 2001.

Ils ont toujours estimé que les mesures touchant les véhicules anciens du parc circulant constituent un levier significatif de réduction des émissions de polluants du trafic routier. En parallèle, les avantages à la circulation accordés aux véhicules propres sont de nature à maximiser ces gains en favorisant le renouvellement du parc. Plus de 200 villes en Europe (dont Berlin, Londres et Rome), ont mis en place ce type de mesures depuis plus de 10 ans et ont pu constater des améliorations sur la qualité de l'air.

Les constructeurs français sont satisfaits de la clarification du débat sur le diesel, la Mairie de Paris ayant officialisé que les diesels modernes équipés de filtres à particules circuleront normalement dans Paris au-delà de 2020. Les constructeurs français se réjouissent de la rencontre prochaine avec la Mairie de Paris et comptent à cette occasion confirmer la totale efficacité du filtre à particules des moteurs diesel, y compris sur les particules les plus fines, dans toutes les conditions d'usage des véhicules. Ces filtres à particules sont généralisés sur tous les véhicules diesel depuis 2011. Il en est de même pour tous les camions de plus de 3,5 t jusqu'à 44 t qui, depuis janvier 2014, doivent être conformes à la norme Euro VI requérant également un filtre à particules.

Les constructeurs français apportent des solutions de mobilité propres et durables, accessibles au plus grand nombre. Ils ont toujours été à la pointe de ruptures technologiques qui ont fait drastiquement baisser les consommations et les émissions de CO<sub>2</sub> et de polluants des véhicules.